



**PROGRAMME D'EMISSION DE TITRES**  
**(EURO MEDIUM TERM NOTE PROGRAMME)**  
**DE 500.000.000 D'EUROS**

Le présent supplément (le « **Supplément** ») complète, et doit être lu conjointement avec, le prospectus de base du 23 avril 2013 (le « **Prospectus de Base** ») visé par l'Autorité des marchés financiers (« l'**AMF** ») sous le n°13-173 en date du 23 avril 2013, préparé par la Région des Pays de la Loire (« l'**Emetteur** » ou la « **Région des Pays de la Loire** ») et relatif à son programme d'émission de titres de créance d'un montant de 500.000.000 d'euros (Euro Medium Term Note Programme) (le « **Programme** »), ainsi qu'avec le supplément au Prospectus de Base du 3 décembre 2013 visé par l'AMF sous le n°13-648 en date du 3 décembre 2013. Les termes définis dans le Prospectus de Base ont la même signification dans le présent Supplément.

Le présent Supplément a été déposé à l'AMF, en sa capacité d'autorité compétente conformément à l'article 212-2 de son Règlement Général, lequel transpose la Directive Prospectus.

Pour les besoins du présent Supplément, l'expression « **Directive Prospectus** » signifie la directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 (telle que modifiée, y compris par les dispositions de la Directive Prospectus Modificative dès lors qu'elle aura été transposée dans l'Etat Membre concerné de l'Espace Economique Européen ayant transposé la Directive Prospectus (chacun un « **Etat Membre Concerné** »)) et inclut toute mesure de transposition de la Directive Prospectus dans chaque Etat Membre Concerné et l'expression « **Directive Prospectus Modificative** » signifie la directive 2010/73/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 et inclut toute mesure de transposition de la Directive Prospectus Modificative.

Le présent Supplément a été préparé à la suite de l'adoption du budget de l'année 2014 de l'Emetteur, conformément à l'article 212-25 du Règlement Général de l'AMF, qui transpose en droit français l'article 16.1 de la Directive Prospectus 2003/71/CE.

Des copies de ce Supplément seront disponibles sur demande et sans frais aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, aux bureaux désignés des Agents Payeurs, tels qu'indiqués à la fin du Prospectus de Base, et sera publié sur le site internet (i) de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et (ii) de l'Emetteur ([www.paysdelaloire.fr](http://www.paysdelaloire.fr)).

Conformément à l'article 16.2 de la Directive Prospectus et à l'article 212-25 II du Règlement Général de l'AMF, les investisseurs qui ont déjà accepté d'acheter ou de souscrire ces Titres avant que ce Supplément ne soit publié, ont le droit de retirer leur acceptation pendant deux jours ouvrés après la publication de ce Supplément, soit jusqu'au 24 mars 2014.

A l'exception de ce qui figure dans le présent Supplément, aucun fait nouveau, erreur ou inexactitude qui est susceptible d'avoir une influence significative sur l'évaluation des Titres n'est survenu ou n'a été constaté depuis la publication du Prospectus de Base.

## RESPONSABILITE DU SUPPLEMENT AU PROSPECTUS DE BASE

### Personnes qui assument la responsabilité du présent Supplément

#### Au nom de l'Emetteur

Après avoir pris toutes mesures raisonnables à cet effet, nous attestons que les informations contenues dans le présent Supplément au Prospectus de Base sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Nantes, le 20 mars 2014

#### Région des Pays de la Loire

Hôtel de Région  
1 rue de la Loire  
44 966 Nantes Cedex 9  
FRANCE

#### Représentée par :

Monsieur Jacques AUXIETTE  
Président du Conseil Régional  
Téléphone : +33 2 28 20 55 12

Monsieur Fabien SEGUINEAU  
Directeur des Finances, du Contrôle et des Marchés  
Téléphone : +33 2 28 20 57 01



En application des articles L.412-1 et L.621-8 du Code monétaire et financier et de son règlement général, notamment des articles 212-31 à 212-33, l'Autorité des marchés financiers (« **AMF** ») a visé le présent Supplément au Prospectus de Base le 20 mars 2014 sous le numéro n° 14-090. Ce Supplément a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Le visa, conformément aux dispositions de l'article L.621-8-1-I du Code monétaire et financier, a été attribué après que l'AMF a vérifié « si le document est complet et compréhensible, et si les informations qu'il contient sont cohérentes ». Il n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni authentification par l'AMF des éléments comptables et financiers présentés.

Conformément à l'article 212-32 du règlement général de l'AMF, toute émission ou admission de titres réalisée sur la base du prospectus de base tel que complété par ce Supplément donnera lieu à la publication de conditions définitives.

## TABLE DES MATIERES

<b>1- Modification du résumé du Prospectus de Base.....</b>	<b>4</b>
<b>2- Le Budget 2014 de la Région des Pays de la Loire .....</b>	<b>5</b>
<b>Les grands équilibres du budget primitif 2014 .....</b>	<b>5</b>
<b>Les dépenses du budget primitif 2014.....</b>	<b>6</b>
Développement économique, enseignement supérieur, recherche et innovation .....	7
Emploi, formation professionnelle et métiers de demain .....	8
Education et apprentissage.....	8
Infrastructures, transports et déplacements .....	9
Aménagement du territoire et environnement .....	9
Stratégie européenne et internationale et coopérations interrégionales .....	10
Solidarités, santé, et égalité des droits .....	10
Culture, sport, jeunesse et éducation populaire.....	11
<b>Les recettes du budget primitif 2014 .....</b>	<b>12</b>
Les recettes de compensation issues de la réforme de la fiscalité .....	12
La fiscalité indirecte .....	12
Les concours financiers de l'Etat .....	13
Autres recettes, liées aux politiques régionales.....	13
Un emprunt d'équilibre contenu .....	13

Le présent Supplément au Prospectus de Base présente le Budget 2014 de la Région des Pays de la Loire qui a été adopté par le Conseil régional des Pays de la Loire le 31 janvier 2014.

## 1- Modification du résumé du Prospectus de Base

La section B48 « Situation des finances publiques et du commerce extérieur/principales informations en la matière pour les deux exercices budgétaires/changement notable survenu depuis la fin du dernier exercice budgétaire » du résumé du Prospectus de Base est supprimée et remplacée par la section suivante :

B.48	<b>Situation des finances publiques et du commerce extérieur/principales informations en la matière pour les deux exercices budgétaires/changement notable survenu depuis la fin du dernier exercice budgétaire</b>																																																																																																																																							
	<p><i>Situation des finances publiques pour les deux derniers exercices budgétaires</i></p> <p>Les informations financières présentées ci-dessous sont extraites des comptes administratifs de l'Émetteur pour les exercices 2010, 2011 et 2012 constituant les trois derniers exercices clos. Les données de l'exercice 2013 sont ici mentionnées à titre indicatif, le compte administratif 2013 étant voté en juin 2014. Ces dernières sont extraites de la décision modificative n°2 de l'Émetteur pour l'exercice 2013, adoptée le 18 octobre 2013.</p> <p style="text-align: center;"><b>Structure financière des dépenses et des recettes 2010, 2011, 2012 et 2013</b></p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: left;">En M €</th> <th style="text-align: right;">2010</th> <th style="text-align: right;">2011</th> <th style="text-align: right;">2012</th> <th style="text-align: right;">2013</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Fiscalité</td> <td style="text-align: right;">516,9</td> <td style="text-align: right;">528,5</td> <td style="text-align: right;">549,2</td> <td style="text-align: right;">573,4</td> </tr> <tr> <td>Transferts reçus</td> <td style="text-align: right;">397,0</td> <td style="text-align: right;">396,3</td> <td style="text-align: right;">394,4</td> <td style="text-align: right;">398,8</td> </tr> <tr> <td>Autres recettes</td> <td style="text-align: right;">128,3</td> <td style="text-align: right;">116,5</td> <td style="text-align: right;">116,4</td> <td style="text-align: right;">116,6</td> </tr> <tr> <td><b>Recettes de gestion</b></td> <td style="text-align: right;"><b>1042,2</b></td> <td style="text-align: right;"><b>1041,4</b></td> <td style="text-align: right;"><b>1059,9</b></td> <td style="text-align: right;"><b>1088,9</b></td> </tr> <tr> <td>Dépenses de gestion</td> <td style="text-align: right;">718,6</td> <td style="text-align: right;">701,3</td> <td style="text-align: right;">750,5</td> <td style="text-align: right;">768,5</td> </tr> <tr> <td><b>Epargne de gestion</b></td> <td style="text-align: right;"><b>323,6</b></td> <td style="text-align: right;"><b>340,1</b></td> <td style="text-align: right;"><b>309,5</b></td> <td style="text-align: right;"><b>320,3</b></td> </tr> <tr> <td>Produits financiers</td> <td style="text-align: right;">1,1</td> <td style="text-align: right;">3,0</td> <td style="text-align: right;">0,9</td> <td style="text-align: right;">0,4</td> </tr> <tr> <td>Charges financières</td> <td style="text-align: right;">25,7</td> <td style="text-align: right;">27,3</td> <td style="text-align: right;">37,0</td> <td style="text-align: right;">39,0</td> </tr> <tr> <td><b>Epargne brute</b></td> <td style="text-align: right;"><b>299,0</b></td> <td style="text-align: right;"><b>315,8</b></td> <td style="text-align: right;"><b>273,4</b></td> <td style="text-align: right;"><b>281,7</b></td> </tr> <tr> <td>Recettes d'investissements (hors mouvements comptables sur emprunts)</td> <td style="text-align: right;">71,7</td> <td style="text-align: right;">111,4</td> <td style="text-align: right;">126,0</td> <td style="text-align: right;">145,9</td> </tr> <tr> <td>Dépenses d'investissements (hors mouvements comptables sur emprunts)</td> <td style="text-align: right;">411,9</td> <td style="text-align: right;">416,2</td> <td style="text-align: right;">540,7</td> <td style="text-align: right;">661,0</td> </tr> <tr> <td>Solde avant dette</td> <td style="text-align: right;">-41,2</td> <td style="text-align: right;">11,0</td> <td style="text-align: right;">-141,4</td> <td style="text-align: right;">-233,4</td> </tr> <tr> <td>Remboursements</td> <td style="text-align: right;">65,1</td> <td style="text-align: right;">75,4</td> <td style="text-align: right;">80,0</td> <td style="text-align: right;">79,9</td> </tr> <tr> <td>Nouveaux emprunts</td> <td style="text-align: right;">93,7</td> <td style="text-align: right;">66,4</td> <td style="text-align: right;">209,2</td> <td style="text-align: right;">286,6</td> </tr> <tr> <td>Variation nette de dette</td> <td style="text-align: right;">28,6</td> <td style="text-align: right;">-9,0</td> <td style="text-align: right;">129,2</td> <td style="text-align: right;">206,7</td> </tr> <tr> <td>Mouvements comptables sur emprunts (en dépenses et en recettes)</td> <td style="text-align: right;">246,1</td> <td style="text-align: right;">151,4</td> <td style="text-align: right;">120,0</td> <td style="text-align: right;">200,0</td> </tr> <tr> <td><b>Solde budgétaire</b></td> <td style="text-align: right;"><b>-12,6</b></td> <td style="text-align: right;"><b>2,0</b></td> <td style="text-align: right;"><b>-12,2</b></td> <td style="text-align: right;"><b>-26,7</b></td> </tr> <tr> <td><b>Encours de dette</b></td> <td style="text-align: right;"><b>927,9</b></td> <td style="text-align: right;"><b>918,9</b></td> <td style="text-align: right;"><b>1048,1</b></td> <td style="text-align: right;"><b>1211,7</b></td> </tr> <tr> <td>    Court terme</td> <td style="text-align: right;">15,0</td> <td style="text-align: right;">20,0</td> <td style="text-align: right;">40,0</td> <td style="text-align: right;">40,0</td> </tr> <tr> <td>    Long terme</td> <td style="text-align: right;">927,9</td> <td style="text-align: right;">918,9</td> <td style="text-align: right;">1048,1</td> <td style="text-align: right;">1211,7</td> </tr> <tr> <td>Total Dette propre</td> <td style="text-align: right;">942,9</td> <td style="text-align: right;">938,9</td> <td style="text-align: right;">1088,1</td> <td style="text-align: right;">1251,7</td> </tr> <tr> <td>-Disponibilités</td> <td style="text-align: right;">14,0</td> <td style="text-align: right;">17,5</td> <td style="text-align: right;">47,1</td> <td style="text-align: right;">27,7</td> </tr> <tr> <td>Dette nette</td> <td style="text-align: right;">928,9</td> <td style="text-align: right;">921,3</td> <td style="text-align: right;">1041,0</td> <td style="text-align: right;">1224,0</td> </tr> <tr> <td>Dette garantie (hors bilan)</td> <td style="text-align: right;">22,9</td> <td style="text-align: right;">24,6</td> <td style="text-align: right;">22,9</td> <td style="text-align: right;">25,0</td> </tr> <tr> <td>Dette des budgets annexes</td> <td style="text-align: right;">0,0</td> <td style="text-align: right;">0,0</td> <td style="text-align: right;">0,0</td> <td style="text-align: right;">0,0</td> </tr> <tr> <td>Dette des entités satellites (hors garanties)</td> <td style="text-align: right;">0,0</td> <td style="text-align: right;">2,7</td> <td style="text-align: right;">3,2</td> <td style="text-align: right;">4,1</td> </tr> </tbody> </table>	En M €	2010	2011	2012	2013	Fiscalité	516,9	528,5	549,2	573,4	Transferts reçus	397,0	396,3	394,4	398,8	Autres recettes	128,3	116,5	116,4	116,6	<b>Recettes de gestion</b>	<b>1042,2</b>	<b>1041,4</b>	<b>1059,9</b>	<b>1088,9</b>	Dépenses de gestion	718,6	701,3	750,5	768,5	<b>Epargne de gestion</b>	<b>323,6</b>	<b>340,1</b>	<b>309,5</b>	<b>320,3</b>	Produits financiers	1,1	3,0	0,9	0,4	Charges financières	25,7	27,3	37,0	39,0	<b>Epargne brute</b>	<b>299,0</b>	<b>315,8</b>	<b>273,4</b>	<b>281,7</b>	Recettes d'investissements (hors mouvements comptables sur emprunts)	71,7	111,4	126,0	145,9	Dépenses d'investissements (hors mouvements comptables sur emprunts)	411,9	416,2	540,7	661,0	Solde avant dette	-41,2	11,0	-141,4	-233,4	Remboursements	65,1	75,4	80,0	79,9	Nouveaux emprunts	93,7	66,4	209,2	286,6	Variation nette de dette	28,6	-9,0	129,2	206,7	Mouvements comptables sur emprunts (en dépenses et en recettes)	246,1	151,4	120,0	200,0	<b>Solde budgétaire</b>	<b>-12,6</b>	<b>2,0</b>	<b>-12,2</b>	<b>-26,7</b>	<b>Encours de dette</b>	<b>927,9</b>	<b>918,9</b>	<b>1048,1</b>	<b>1211,7</b>	Court terme	15,0	20,0	40,0	40,0	Long terme	927,9	918,9	1048,1	1211,7	Total Dette propre	942,9	938,9	1088,1	1251,7	-Disponibilités	14,0	17,5	47,1	27,7	Dette nette	928,9	921,3	1041,0	1224,0	Dette garantie (hors bilan)	22,9	24,6	22,9	25,0	Dette des budgets annexes	0,0	0,0	0,0	0,0	Dette des entités satellites (hors garanties)	0,0	2,7	3,2	4,1
En M €	2010	2011	2012	2013																																																																																																																																				
Fiscalité	516,9	528,5	549,2	573,4																																																																																																																																				
Transferts reçus	397,0	396,3	394,4	398,8																																																																																																																																				
Autres recettes	128,3	116,5	116,4	116,6																																																																																																																																				
<b>Recettes de gestion</b>	<b>1042,2</b>	<b>1041,4</b>	<b>1059,9</b>	<b>1088,9</b>																																																																																																																																				
Dépenses de gestion	718,6	701,3	750,5	768,5																																																																																																																																				
<b>Epargne de gestion</b>	<b>323,6</b>	<b>340,1</b>	<b>309,5</b>	<b>320,3</b>																																																																																																																																				
Produits financiers	1,1	3,0	0,9	0,4																																																																																																																																				
Charges financières	25,7	27,3	37,0	39,0																																																																																																																																				
<b>Epargne brute</b>	<b>299,0</b>	<b>315,8</b>	<b>273,4</b>	<b>281,7</b>																																																																																																																																				
Recettes d'investissements (hors mouvements comptables sur emprunts)	71,7	111,4	126,0	145,9																																																																																																																																				
Dépenses d'investissements (hors mouvements comptables sur emprunts)	411,9	416,2	540,7	661,0																																																																																																																																				
Solde avant dette	-41,2	11,0	-141,4	-233,4																																																																																																																																				
Remboursements	65,1	75,4	80,0	79,9																																																																																																																																				
Nouveaux emprunts	93,7	66,4	209,2	286,6																																																																																																																																				
Variation nette de dette	28,6	-9,0	129,2	206,7																																																																																																																																				
Mouvements comptables sur emprunts (en dépenses et en recettes)	246,1	151,4	120,0	200,0																																																																																																																																				
<b>Solde budgétaire</b>	<b>-12,6</b>	<b>2,0</b>	<b>-12,2</b>	<b>-26,7</b>																																																																																																																																				
<b>Encours de dette</b>	<b>927,9</b>	<b>918,9</b>	<b>1048,1</b>	<b>1211,7</b>																																																																																																																																				
Court terme	15,0	20,0	40,0	40,0																																																																																																																																				
Long terme	927,9	918,9	1048,1	1211,7																																																																																																																																				
Total Dette propre	942,9	938,9	1088,1	1251,7																																																																																																																																				
-Disponibilités	14,0	17,5	47,1	27,7																																																																																																																																				
Dette nette	928,9	921,3	1041,0	1224,0																																																																																																																																				
Dette garantie (hors bilan)	22,9	24,6	22,9	25,0																																																																																																																																				
Dette des budgets annexes	0,0	0,0	0,0	0,0																																																																																																																																				
Dette des entités satellites (hors garanties)	0,0	2,7	3,2	4,1																																																																																																																																				

	<p>L'encours de dette au 31 décembre 2012 de l'Émetteur s'élève à 1 005 064 167 €, contre 918 890 052 € au 31 décembre 2011.</p> <p><i>Situation du commerce extérieur</i></p> <p>Sans objet. L'Émetteur ne dispose pas d'informations pertinentes sur le commerce extérieur de L'Émetteur.</p> <p><i>Changement notable</i></p> <p>Aucun changement notable de la situation financière de l'Émetteur n'est à ce jour survenu depuis le 31 décembre 2012, date de clôture des comptes administratifs pour l'exercice 2012 (dernier exercice clos à la date du présent Supplément au Prospectus de Base).</p>
--	--

## 2- Le Budget 2014 de la Région des Pays de la Loire

Le Conseil régional des Pays de la Loire s'est réuni en séance plénière les jeudi 30 et vendredi 31 janvier 2014 pour voter son Budget primitif pour 2014 (le « **BP 2014** »).

Ce nouveau budget, qui porte sur 1.489,44 M€, témoigne des priorités régionales axées sur :

- une gestion budgétaire rigoureuse et des dépenses de fonctionnement contenues (+1,9%)
- permettant la poursuite à un haut niveau des investissements (601,04 M€) orientés prioritairement autour de l'économie, l'innovation et la recherche d'une part, et les transports, l'éducation d'autre part.

### Les grands équilibres du budget primitif 2014

Le budget primitif pour 2014 comporte 1.489,44 M€ de dépenses et recettes réelles (hors mouvements comptables sur emprunts).

Ce montant se répartit pour :

- 805,89 M€ en fonctionnement, dont 767,89 M€ de dépenses hors charges de la dette,
- 683,54 M€ en investissement, dont 601,54 M€ de dépenses hors remboursement du capital de la dette.

Quant aux autorisations pluriannuelles<sup>1</sup>, leurs montants ont été fixés au BP 2014 à 541,15 M€ pour les autorisations d'engagement (« **AE** ») en

fonctionnement et 652,40 M€ pour les autorisations de programme (« **AP** ») en investissement.

Au travers de ce budget, la Région des Pays de la Loire met en œuvre les grands objectifs de sa stratégie financière : maîtrise des dépenses de fonctionnement (+1,9% en 2014), confortant ainsi la priorité renforcée aux investissements (601,04 M€ en 2014, sur un total de 2,8 milliards sur la période 2011-2016).

Cette maîtrise des dépenses de fonctionnement permet en effet de dégager une épargne brute de 254,35 M€. Déduction faite de l'amortissement de la dette, plus de 172,35 M€ viendront autofinancer l'effort d'investissement annuel.

La diminution de l'autofinancement et le maintien des diverses recettes d'investissement conduisent à un besoin de financement de 299,94 M€, en légère hausse par rapport aux 288,59 M€ du budget primitif 2013.

<sup>1</sup> Autorisations d'engagement (AE) en fonctionnement et autorisations de programme (AP) en investissement.

## Les dépenses du budget primitif 2014

Avec 805,89 M€, les dépenses de fonctionnement affichent une progression de 1,9%. Cette évolution résulte essentiellement de facteurs externes tels que le transfert de nouvelles compétences en matière de politiques européennes et la mise en place de mesures réglementaires nationales. Elle reste cependant maîtrisée grâce à un effort accru sur les autres postes de dépenses de fonctionnement et une optimisation des moyens budgétaires de la Région.

FONCTIONNEMENT 2014	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Montant (en M€) (*)	% du total	Montant (en M€) (*)	% du total
Développement et activités économiques, enseignement supérieur, recherche et innovation	34,62	6,40%	27,82	3,45%
Emploi, formation professionnelle et métiers de demain	58,93	10,89%	127,55	15,83%
Education et apprentissage	209,74	38,76%	216,49	26,86%
Infrastructures, transports et déplacements	136,27	25,18%	139,86	17,35%
Aménagement du territoire et environnement	6,42	1,19%	6,29	0,78%
Stratégie européenne, internationale et coopérations interrégionales	11,08	2,05%	8,30	1,03%
Solidarités, santé et égalité des droits	52,93	9,78%	53,33	6,62%
Culture, sport, jeunesse et éducation populaire	27,35	5,05%	25,57	3,17%
Finances, personnel, affaires générales, travaux, communication et démocratie	3,8	0,70%	200,68	24,90%
<b>TOTAL hors mouvements comptables sur emprunts (**)</b>	<b>541,14</b>	<b>100,00%</b>	<b>805,89</b>	<b>100,00%</b>
Mouvements comptables sur emprunts (**)				
<b>TOTAL</b>	<b>541,14</b>	<b>100,00%</b>	<b>805,89</b>	<b>100,00%</b>

(\*) Données prévisionnelles du Budget primitif 2014.

(\*\*) Ecritures neutres (inscription identique en dépenses et en recettes)

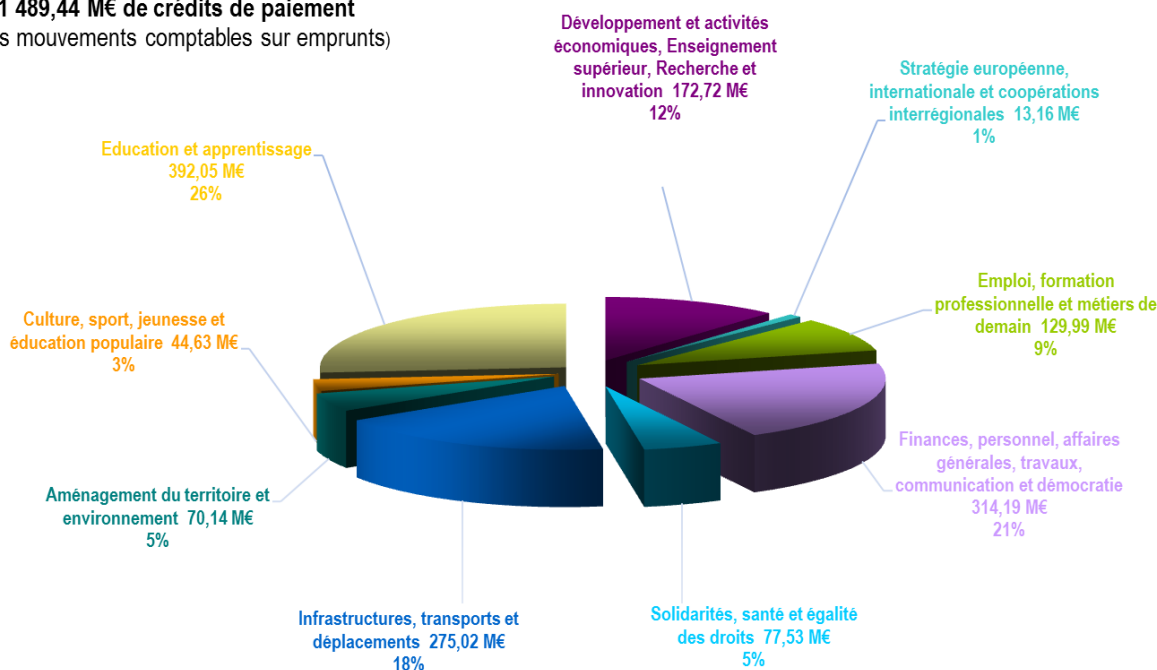
Avec 683,54 M€ au total et 601,54 M€ pour les seules dépenses hors amortissement de la dette, **les dépenses d'investissement sont maintenues au niveau historique de 2013. Elles témoignent du volontarisme régional d'agir** en faveur de l'emploi et du développement, en donnant la priorité aux investissements structurants pour le territoire.

INVESTISSEMENT 2014	Autorisations de programme		Crédits de paiement	
	Montant (en M€) (*)	% du total	Montant (en M€) (*)	% du total
Développement et activités économiques, enseignement supérieur, recherche et innovation	196,76	30,16%	144,90	16,40%
Emploi, formation professionnelle et métiers de demain	0,07	0,01%	2,44	0,28%
Education et apprentissage	150,11	23,01%	175,56	19,87%
Infrastructures, transports et déplacements	137,50	21,08%	135,16	15,30%
Aménagement du territoire et environnement	97,64	14,97%	63,85	7,23%
Stratégie européenne, internationale et coopérations interrégionales	5,70	0,87%	4,86	0,55%
Solidarités, santé et égalité des droits	27,97	4,29%	24,20	2,74%
Culture, sport, jeunesse et éducation populaire	18,19	2,79%	19,06	2,16%
Finances, personnel, affaires générales, travaux, communication et démocratie	18,46	2,83%	113,51	12,85%
<b>TOTAL hors mouvements comptables sur emprunts (**)</b>	<b>652,40</b>	<b>100,00%</b>	<b>683,54</b>	<b>77,36%</b>
Mouvements comptables sur emprunts (**)			200,00	22,64%
<b>TOTAL</b>	<b>652,40</b>	<b>100,00%</b>	<b>883,54</b>	<b>100,00%</b>

(\*) Données prévisionnelles du Budget primitif 2014.

(\*\*) Ecritures neutres (inscription identique en dépenses et en recettes)

**Budget Primitif 2014 : les dépenses**  
**1 489,44 M€ de crédits de paiement**  
 (hors mouvements comptables sur emprunts)



**Développement économique, enseignement supérieur, recherche et innovation**



Ce sont plus de 231 M€ d'autorisations pluriannuelles qui seront ouvertes à l'occasion de ce budget primitif 2014, dont 196,7 M€ en investissement.



En matière d'enseignement supérieur et de recherche, le budget primitif 2014 marque la première année de mise en œuvre du schéma régional ESRI 2014-2020 (schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation). Cette



approche intégrée vise à agir simultanément sur ces trois leviers.

**50,7 M€ d'autorisations pluriannuelles seront consacrées à la recherche** dont 24 M€ en faveur des programmes de recherche et 17 M€ pour le soutien des équipements structurants et centres de recherche.

La Région des Pays de la Loire confirme également ses ambitions dans le soutien à l'enseignement supérieur avec 12,5 M€ d'autorisations pluriannuelles ouvertes dont 10 M€ d'AP serviront à la poursuite des opérations en cours et à la réalisation de nouveaux projets, tels que le transfert

de l'Ecole de Design et les équipements de l'Université Numérique en Région 2014-2016.

**33,2 M€** d'autorisations pluriannuelles seront consacrées au **développement technologique et aux plateformes régionales d'innovation** dont le Technocampus Océan dans le cadre de l'Institut de Recherche Technologique Jules Verne et 10 M€ serviront à la création d'un Campus de l'électronique à Angers.

42,2 M€ d'autorisations pluriannuelles sont dédiées au **développement industriel et de l'innovation** dont **25 M€** au titre du fonds d'appui à l'innovation, aux filières et à l'énergie afin de poursuivre l'accompagnement des filières industrielles régionales.

Par ailleurs, la Région des Pays de la Loire soutient le maintien de l'emploi industriel local et le développement des entreprises en dotant le fonds d'intervention territorial de 9,7 M€ d'AP.

Réaffirmant sa volonté d'accompagner le développement et la structuration de l'économie sociale et solidaire, la Région des Pays de la Loire consacrera près de 7,5 M€ à l'innovation sociale et à la coopération entre acteurs autour des Pôles territoriaux de coopération économique.

1,9 M€ d'autorisations pluriannuelles seront notamment consacrées à l'accompagnement de la

performance économique des entreprises artisanales et du commerce.

Avec 24,5 M€ d'autorisations pluriannuelles (+13%), le budget 2014 traduit un effort particulièrement soutenu en faveur du développement agricole et de l'alimentation. 8,2 M€ viendront soutenir une agriculture durable et biologique et 10 M€ d'AP seront proposées dès 2014 au soutien du secteur de l'alimentation et de l'industrie agro-alimentaire.

Dans le domaine de **la pêche et de l'aquaculture**, **3,5 M€ d'AP** seront consacrées à la pérennisation de la pêche maritime dans une logique de développement durable et au maintien d'un tissu d'entreprises aquacoles.

**12 M€ seront consacrés au soutien des entreprises du tourisme** dont 4,4 M€ serviront au développement des Plateformes régionales d'innovation, à la modernisation des équipements d'accueil et au développement des filières.

### La Région a adopté lors de ce budget sa stratégie régionale numérique.

Cette stratégie est marquée par quatre ambitions permettant de répondre aux besoins du territoire. La première vise à déployer le Très Haut Débit sur l'ensemble des communautés d'innovation pour le développement de services à forte valeur ajoutée. La seconde ambition a pour objet d'inscrire l'éducation et la formation dans l'ère numérique. La Région des Pays de la Loire s'engage par ailleurs en faveur de la digitalisation de l'économie afin de développer la filière numérique, les services générateurs de valeur ajoutée et leur appropriation par les entreprises. Enfin, la quatrième ambition concerne l'efficacité du service public et le renforcement de la démocratie locale par le numérique.

### Emploi, formation professionnelle et métiers de demain



Dans un contexte qui suppose une efficacité financière renforcée et une forte mobilisation en faveur des demandeurs d'emplois,

la formation professionnelle affiche plus de 59 M€ d'autorisations pluriannuelles nouvelles et près de 130 M€ de crédits annuels.

**32,7 M€ d'AE** permettront de garantir un accès à l'offre de formation régionale et de rémunérer les stagiaires de la formation professionnelle continue qui ne sont pas indemnisés par Pôle emploi.

**3,7 M€ seront alloués en faveur des jeunes ligériens** qui feront l'objet d'un accompagnement spécifique à travers le réseau des missions locales.

**0,5 M€ seront dédiés à la Validation des Acquis de l'Expérience** en confortant l'offre existante d'information et de conseil via le réseau des personnes ressources.

**1,5 M€ serviront à l'amélioration des outils du service public régional de l'orientation.**

Le budget 2014 permettra également la poursuite du **plan de continuité professionnelle** avec une autorisation d'engagement (AE) de 4 M€. La priorité est donnée à la formation des salariés les plus fragiles et aux démarches de Gestion territoriale des emplois et des compétences, des filières aéronautique, navale, énergies marines renouvelables et automobile.

### Education et apprentissage

Avec 360 M€, dont 150 M€ en investissement, les inscriptions pluriannuelles en matière d'éducation et d'apprentissage s'inscrivent dans la continuité des deux derniers exercices.

82 M€ d'AP seront dédiées aux travaux dans les lycées publics permettant notamment l'ouverture du lycée de l'île de Nantes en septembre 2014 et de Beaufréau en septembre 2015.

**10 M€ d'AP** seront consacrées à la **modernisation du matériel et du mobilier des lycées et 8 M€ à la modernisation de leur environnement numérique.**

La dynamique d'investissement concernera également l'apprentissage avec 18 M€ d'AP consacrées aux travaux et à la prise en compte des exigences environnementales des établissements.

Pour développer l'offre de formation en apprentissage, notamment sur les métiers industriels, du bâtiment et travaux publics, de la



transition énergétique et du développement durable, la Région des Pays de la Loire accorde aux Centres de formation d'apprentis (CFA) une dotation de fonctionnement de 93,2 M€ d'AE (+1,7%). Ceci dans le but de répondre à l'objectif de soutenir la création de 1 000 nouveaux emplois pour les jeunes.

Les apprentis pourront également bénéficier du Pass apprenti, du fonds social régional, de la gratuité des manuels scolaires et de la dotation d'équipement professionnel.

**18 M€ sont inscrits en faveur du soutien aux employeurs d'apprentis** des Pays de la Loire.

### Infrastructures, transports et déplacements



Avec 137 M€ d'AP (+50%), la Région des Pays de la Loire réaffirme en 2014 son engagement fort en faveur des infrastructures de transports et de déplacements.

Cette année permettra l'**aboutissement du projet de réouverture de la ligne ferroviaire Nantes-Châteaubriant**. Le développement de l'offre ferroviaire s'accompagnera de travaux de rénovation et de modernisation du réseau régional. **88,1 M€ d'AP** permettront de commencer les travaux de la deuxième phase de rénovation et de modernisation de la ligne Nantes-Pornic-Saint Gilles Croix de Vie, le déploiement de la phase 2 du tram-train Nantes-Clisson et la poursuite des études concernant les étoiles ferroviaires du Mans, de Nantes et d'Angers.

La Région poursuit sa **politique en faveur de l'intermodalité** et des transports collectifs. Plus de **26 M€** d'autorisations de programme seront proposées, notamment pour le financement des études liées à la modernisation de la gare de Nantes, principal nœud de correspondance du réseau de transport régional.

12 M€ seront destinés à l'accompagnement de la réalisation de la ligne B du tramway portée par l'agglomération d'Angers.

**22 M€ sont inscrits pour le financement des travaux d'extension des installations de maintenance de Nantes**, en vue d'accueillir les 13 automotrices à deux niveaux commandées en 2013 par la Région.

Pour le fonctionnement du réseau ferroviaire régional, 136,2 M€ seront alloués.

Concernant les mesures tarifaires, la Région des Pays de la Loire poursuit le dispositif « trajet 1€ domicile-travail » et étend le bénéfice de la carte ACTI, permettant 75% de réduction sur le réseau de transport régional, aux personnes en congé de formation professionnelle.

### Aménagement du territoire et environnement

Afin de garantir un développement harmonieux et équilibré des territoires, la Région consacrera 104 M€ d'autorisations pluriannuelles dont 97,6 M€ en investissement et 6,4 M€ en fonctionnement.

**73,9 M€ d'autorisations de programme seront consacrées à la mise en œuvre de la politique contractuelle territoriale**. Ces inscriptions permettront notamment d'achever le déploiement de la nouvelle génération de contrats régionaux et l'accompagnement des territoires en mutation par la déclinaison opérationnelle de ces programmes.

2014 sera marquée par l'approbation du Contrat Régional de Solidarité Territoriale sur les trois communes impactées par la tempête Xynthia en février 2010 pour un montant global de 13 M€ en autorisations pluriannuelles.

**4 M€** d'autorisations de programme seront dédiées aux Opérations de restructuration de l'artisanat et du commerce (ORAC) et permettront ainsi de soutenir des **entreprises contribuant pleinement à la dynamique du secteur du bâtiment et des travaux publics**.

**En matière d'environnement, 28,3 M€** d'autorisations pluriannuelles sont proposées dont 11 M€ (+47%) seront consacrées à la préservation de la biodiversité et la mise en valeur du patrimoine naturel d'intérêt régional. L'une des mesures phares est le lancement d'une étude de faisabilité sur la création d'un Parc naturel régional de l'Estuaire de la Loire et du Lac de Grand-Lieu.

3,8 M€ d'autorisations pluriannuelles permettront de mener une politique de reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques via notamment le renouvellement de plusieurs contrats régionaux. 2 M€ seront dédiés en particulier au financement des actions de restauration de la Loire.

## La stratégie régionale de transition énergétique 2014-2020

Dans un contexte de hausse des prix des énergies et de changement climatique, la Région des Pays de la Loire a souhaité adopter une stratégie régionale de transition énergétique 2014-2020.

Véritable feuille de route opérationnelle, co-construite avec les acteurs régionaux pouvant participer au financement de la transition énergétique, cette stratégie se décline autour de trois grands axes :

- consommer moins et mieux (rénovation thermique des bâtiments, efficacité énergétique des entreprises et diffusion d'une culture de la sobriété énergétique),
- faire de la transition énergétique le moteur du développement du territoire (valorisation des éco-filières et des productions régionales d'énergies renouvelables),
- instaurer une gouvernance de la transition énergétique (conférence permanente, observation de la transition énergétique et climatique, groupe de travail scientifique).

En 2014, 10,9 M€ d'autorisations pluriannuelles seront consacrées à la rénovation des logements et à la mise en place d'un guichet unique de rénovation énergétique pour les particuliers et les entreprises.

Une enveloppe de 90 M€ permettra d'amorcer la stratégie régionale de transition énergétique.

## Stratégie européenne et internationale et coopérations interrégionales

Le BP 2014 propose 16,8 M€ (+1%) d'autorisations pluriannuelles pour la mise en œuvre de la stratégie européenne et internationale de la Région, dont 11 M€ en fonctionnement et 5,7 M€ en investissement.

**7,9 M€ d'autorisations pluriannuelles seront allouées aux aides à l'internationalisation des entreprises, et en premier lieu au « pack export ».** 2014 sera marquée par la création d'un **nouveau prêt à des conditions avantageuses « Pays de la Loire Prêt Export »**, en lien avec la banque publique d'investissement, et destiné aux TPE et PME.

**4,2 M€ d'autorisations d'engagement seront accordées au programme Envoleo d'aide à la mobilité internationale des étudiants.**

En matière de coopération internationale, la Région consacrera 3,2 M€ d'autorisations pluriannuelles pour conforter les coopérations existantes et celles avec de nouveaux territoires cibles que sont le Brésil et la Turquie. 1,2 M€ seront dédiés au soutien des associations et des réseaux à travers notamment le fonds régional d'aide et de solidarité internationale pour la coopération et le développement (FRASICOD).

Au niveau européen, l'année 2014 sera marquée par le renouvellement du Parlement européen et le transfert de la gestion des fonds européens aux Régions. Près de 0,9 M€ (+5%) permettront d'accompagner de nombreuses initiatives pour la période 2014-2020.

## Solidarités, santé, et égalité des droits

De nouveau, les solidarités sont au cœur des priorités régionales en 2014 avec 80 M€ d'autorisations pluriannuelles.

8 M€ sont prévus pour mettre en œuvre des actions de lutte contre les discriminations et pour déployer le Pack autonomie des jeunes (Pack 15-30).



**5 M€ seront alloués pour promouvoir le développement de l'offre de santé de la région et contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des ligériens**, pour cela 10 nouvelles maisons de santé pluridisciplinaire sont prévues d'ici 2015.

La Région maintient son ambition d'une **amélioration constante de l'offre de formations avec 38,6 M€ d'autorisations d'engagement pour les formations sanitaires et sociales et 500 places supplémentaires dans les métiers du social et de la santé.**

**Une revalorisation du montant des bourses de 500 € par an (3,8 M€ d'AE)** est actée pour prendre en compte les situations de précarité à compter de la rentrée 2014 pour chaque échelon.

**3,2 M€ d'autorisations d'engagement** participeront au soutien des entreprises et favoriseront le recrutement de 1 000 jeunes supplémentaires en emplois d'avenir, en contrats de génération ou en apprentissage.

En matière de logement, la Région réaffirme son engagement sur la période 2014-2020 par la programmation de rénovation de 550 logements étudiants d'ici 2015.

Plus de 10,2 M€ d'autorisations de programme seront consacrées à la réhabilitation du parc locatif social pour dégager des gains énergétiques et à la construction de logements en faveur des publics prioritaires, et 4 M€ au titre du Fonds régional d'accompagnement du logement social.

4,5 M€ d'autorisations pluriannuelles sont inscrites au budget primitif 2014 pour adapter le parc locatif social aux besoins spécifiques des personnes âgées ou en situation de handicap. La création d'une véritable filière de la « Silver économie » est envisagée pour répondre au vieillissement de la population.

### **Culture, sport, jeunesse et éducation populaire**

La Région des Pays de la Loire poursuivra son effort en faveur du développement culturel et sportif avec plus de 45,5 M€ d'autorisations pluriannuelles. Elle confirme son soutien aux équipements structurants, avec 4,7 M€, dont 2,4 M€ dédiés aux équipements sportifs et notamment à la réalisation du futur Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportives (CREPS).

Cette politique se traduit également par le soutien aux pratiques sportives avec plus de 6,8 M€ d'autorisations pluriannuelles, en progression par rapport à 2013, afin de répondre aux enjeux du sport de haut niveau, mais aussi pour développer la pratique sportive pour tous, avec une attention particulière accordée à la lutte contre les discriminations dans l'accès à la pratique sportive et au handisport.

19,7 M€ seront consacrés au développement de l'action culturelle dont plus de 12 M€ au titre des arts de la scène.

Le budget primitif 2014 permettra également la poursuite de la politique en faveur du livre et de la lecture avec plus d'1,6 M€ d'autorisations pluriannuelles (+1,8%) allouées notamment à la création d'un outil de coopération interprofessionnelle et de structuration des réseaux à destination de la filière.

2,3 M€ d'autorisations pluriannuelles sont inscrites pour rendre la culture accessible à tous, promouvoir la diversité culturelle et l'accompagnement culture de proximité et notamment pour l'équipement numérique des radios.

Le budget primitif 2014 prévoit également une dotation de 10,4 M€ en faveur de la valorisation du patrimoine régional et la promotion des métiers de ce secteur.

Enfin, la politique régionale en matière de jeunesse et d'éducation populaire se traduira par une dotation de près d'1,4 M€ d'autorisations d'engagement afin de soutenir les associations mobilisées dans cette dynamique.

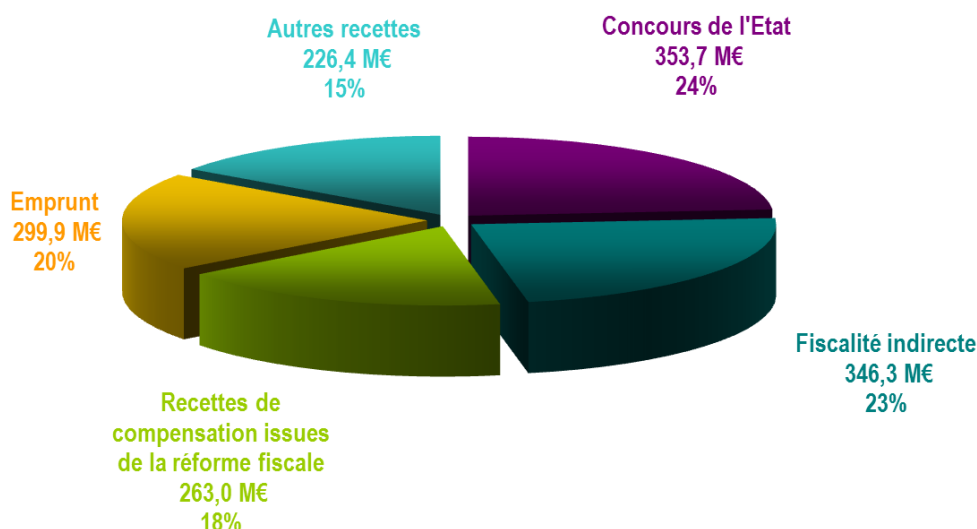
## Les recettes du budget primitif 2014

Les recettes réelles, hors emprunt, attendues au titre du budget primitif 2014 s'élèvent à **1.189,3 M€**, soit une évolution de +0,3% par rapport au budget primitif 2013.

En fonctionnement, ce sont 1.060,2 M€ de produits qui sont attendus, enregistrant une baisse de 0,2%

par rapport au budget précédent. Cette baisse est notamment liée à la réduction des concours financiers de l'Etat, au manque de visibilité sur l'évolution de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et à un levier d'ajustement limité aux recettes fiscales indirectes. En investissement, les recettes prévisionnelles s'élèvent à 129,2 M€, soit une hausse de 4,3% par rapport au budget primitif 2013.

### Budget primitif 2014 : les recettes 1 489,3 de crédits annuels



RECETTES (en millions d'euros)	Montants 2014 (*)	%
Concours financiers de l'Etat	353,7	24%
Fiscalité indirecte	346,3	23%
Recettes de compensation issues de la réforme fiscale	263,0	18%
Emprunt	299,9	20%
Autres recettes (associées aux politiques régionales)	226,4	15%
<b>Total</b>	<b>1 489,3</b>	<b>100%</b>

(\*) Données prévisionnelles du Budget primitif 2014.

### Les recettes de compensation issues de la réforme de la fiscalité

Les recettes de compensation attendues en 2014 s'établissent à **262,9 M€**. Les prévisions de recettes de CVAE s'élèvent à 197 M€, soit une hausse de 9,4% par rapport au budget prévisionnel 2013. Concernant l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau, les prévisions s'élèvent à 33,2 M€ en 2014, soit le même produit qu'en 2013. Les dotations créées pour compenser le différentiel avec l'ancien produit de taxe professionnelle s'élèvent à 31,6 M€.

### La fiscalité indirecte

Concernant la **fiscalité indirecte**, le produit attendu s'élève à **346,3 M€**, soit une progression de +1,4 % par rapport au budget primitif précédent. Pour poursuivre un haut niveau d'investissement, la Région des Pays de la Loire a décidé d'utiliser les leviers dont elle disposait :

- hausse de la **taxe sur les cartes grises** (les véhicules propres restant exonérés) : 48 € par cheval-vapeur fiscal (adoption au 29 novembre 2013) pour un produit total attendu de **130 M€** ;

- le tarif de 0 € de taxe sur les permis de conduire est reconduit ;
- le produit attendu de **Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques (TICPE)** s'élève à 177,3 M€ dont 39 M€ de TICPE Grenelle destinés à des investissements de transports durable, ferroviaire ou fluvial et **138,3 M€ de TIPP correspondant aux compensations des transferts de compétences de l'Etat vers les régions dans le cadre de la Loi du 13 août 2004.**

### Les concours financiers de l'Etat

Les concours financiers de l'Etat enregistrent en 2014 une diminution de 14,9 % par rapport au montant 2013 pour s'établir à **353,7 M€**. Cette baisse résulte non seulement du gel voire d'une baisse des concours de l'Etat aux collectivités territoriales. Elle traduit également une volonté de renforcer l'autonomie financière des Régions par notamment, la substitution de la dotation de décentralisation relative à la formation professionnelle par des ressources fiscales indirectes.

- Dotation Globale de Fonctionnement	253,9 M€
- Dotation de décentralisation relative à la formation professionnelle et à l'apprentissage (DDRFPA)	51,0 M€
- Dotation générale de décentralisation	16,7 M€
- Dotation régionale d'équipement scolaire	23,1 M€
- Allocation compensatrice de fiscalité	8,9 M€

### Autres recettes, liées aux politiques régionales

Les recettes liées aux politiques régionales correspondent au financement de l'apprentissage (98,2 M€), au fonds européens de développement régional (14,3 M€), au fonds de concours (24,5 M€), à des remboursements d'avances (6,0 M€) ou encore à des recettes tarifaires et de gestion ou exceptionnelles (41,5 M€).

Dans le cadre du remplacement de la part de dotation de décentralisation relative à la formation professionnelle par des ressources dynamiques, **42 M€ sont actés au titre des recettes de substitution de la part « formation professionnelle » de la DDRFPA.**

### Un emprunt d'équilibre contenu

La forte maîtrise des dépenses de fonctionnement permet de dégager **une épargne brute de 254,3 M€ en 2014**. Malgré une réduction de 6,3% par rapport au budget primitif 2013, l'épargne brute garantit un **autofinancement important des investissements régionaux**, avec un recours à l'emprunt contenu à 299,9 M€. Ainsi, **tout en poursuivant son effort d'investissement avec 601,0 M€ en 2014**, la Région des Pays de la Loire préserve ses grands équilibres financiers définis dans sa stratégie pluriannuelle 2011-2016. Sa capacité de désendettement ne devrait pas dépasser **4,4 années fin 2014**.